

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 28 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Montpeyroux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Pauline CURTAN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM CURTAN Pauline, VALGALIER Benoît, AUENER Blanche, VIDAL Philippe, CAMBON Cindy, DURAND Eric, QUEVAL Alexis, SALANOVA Eugénie, VANQUATEM Fabrice, SCHAEFFER Aude, DEDENYS Alain, SALZE Angélique, LEOEUF Anaïs, BORSKI Xavier.

Etaient excusés : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine

Etaient absents :

Ont donné procuration : RAYMOND-MARTINEZ Clémentine a donné procuration à CAMBON Cindy

Date de la convocation : 22/05/2026

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Aude

En exercice	15
Présents	14
Quorum	8

Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026
- Délibérations :
 - Modification des emplois
 - Saisonniers été 2026
 - Subvention exceptionnelle coopérative école spectacle fin d'année 2025
 - Nomination du correspondant défense de la commune
 - Renouvellement de la CCID – commission communale des impôts directs
 - Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie
 - Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)
 - Echange parcelles entre la SCA les Coteaux du Castellas / Commune de Montpeyroux
- Informations aux membres du conseil
 - Actes pris en délégation
 - Modification éclairage public
- Questions diverses.

Ouverture de la séance à 18h35

A l'ouverture de séance Anaïs LEOEUF est annoncée en retard.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame la Maire présente les événements passés depuis le dernier conseil

18h45 arrivée d'Anaïs LEOEUF.

Avant de passer aux délibérations, Madame la Maire propose de faire une petite rétrospective des événements qui se sont déroulés depuis le dernier conseil municipal. En effet, elle indique que le conseil c'est aussi le moment de partager la vie du village et de la municipalité en tant que tel, et donc revenir un peu sur tous les événements, sans pour autant être exhaustive, parce qu'il se passe tellement de choses sur Montpeyroux.

- Le 19 avril 2026, il y a eu toutes caves ouvertes, cela a été un succès. Il y a eu un peu moins de verres vendus par rapport à l'an dernier, mais a priori les vignerons sont très contents quand même de cette journée.
- Le 20 avril, il y a eu le conseil d'investiture de la CCVH. Pour information, Jean-François SOTO a été élu président. Il y a plusieurs vice-présidents et des délégués. Madame la Maire est déléguée à la communication et aux événements.

- Le 21 avril, il y a eu le conseil d'administration d'installation de la nouvelle équipe du CCAS. Il y aura une photo de la nouvelle équipe dans l'écho. Ce ne sont que des femmes, elles sont toutes très motivées et ont envie de dynamiser le CCAS. Madame la Maire leur souhaite toute la réussite dans les projets qu'elles souhaitent mettre en place.
- Le 29 avril, il y a eu l'installation du nouveau comité de direction de l'office de tourisme intercommunal. Claude CARCELLER a été élu président de l'office du tourisme intercommunal, ce qui est bien pour Montpeyroux, car cela permet d'avoir toujours une présence montpeyrousiennne dans toutes les instances intercommunales, que ce soit l'office du tourisme ou la CCVH. Madame la Maire pense que c'est une force pour le village d'avoir Claude CARCELLER à la tête de l'office du tourisme intercommunal. A savoir que l'un des axes du mandat pour l'office du tourisme intercommunal, est l'oénotourisme, ce qui légitime complètement Claude CARCELLER à la tête de l'office du tourisme.
- Le 29 avril, les élus ont fait une visite des locaux de l'école.
- Le 5 mai, Madame la Maire et Cindy CAMBON sont allées déjeuner avec les enfants à la cantine. Elles ont pu constater, de façon unanime, le bruit durant le repas, alors que les enfants ont été très sages pendant leur présence. Ils se sont bien tenus. Il n'y a pas eu de cris. Et même sans que les enfants crient, juste en discutant sereinement entre eux au niveau des tables, en parlant normalement, Madame la Maire et Cindy CAMBON ne s'entendaient pas, tellement que c'était bruyant. Il y a un vrai sujet au niveau de l'acoustique. De plus, cela a permis de découvrir un peu mieux l'enceinte de l'école. Lors de cette visite il a été constaté qu'il y a du potentiel dans ce bâtiment, mais il y a beaucoup de travail sur ce sujet. Il faudra voir effectivement ce qu'il faut faire sur les questions de sécurité, d'ouverture de services sur certaines offres, comme la bibliothèque ou comme le périscolaire, être aux normes par rapport à la convention de la CAF etc. Il y a aussi ce qui est obligatoire par rapport aux besoins des institutrices. Il y a aussi les besoins de l'équipe pédagogique puisqu'il y a un manque au niveau des sanitaires, principalement des maternelles, où l'équipe passe énormément de temps à gérer le passage aux toilettes, ce qui est du temps pris sur le temps pédagogique. Il y a donc un sujet ici aussi. Mais il faut voir ce chantier-là à moyen et long terme et prendre le temps de bien l'étudier, de bien réfléchir aussi globalement aux aménagements et aux impacts que chaque changement d'usage peut avoir sur les autres parties du complexe scolaire.
- Le 5 mai, Blanche AUENER est allée à la CCVH et a participé à la commission d'attribution des places au jardin d'enfants des lutins.
- Les 5 et 12 mai il y a eu une participation des élus, principalement Philippe VIDAL et des bénévoles du CCFF de Montpeyroux. Monsieur VIDAL explique c'est le plan des massifs pour la protection forestière et la lutte contre l'incendie. Ce plan, est fait tous les 10 ans et sera renouvelé cette année. Il est établi au niveau de la CCVH, mais aussi des deux autres communautés de communes du pays. C'est le même bureau d'études qui prend en charge l'élaboration de ce plan et fait intervenir d'autres partenaires impliqués sur ce sujet. Il y a l'ONF qui participe, le département, les pompiers, et les élus des différentes communes, qui amènent leur savoir du terrain. Il y a eu plusieurs journées d'action. A ce jour cela commence par la CCVH, et le bureau d'études s'occupera des deux autres communautés de communes à l'automne. D'ici la fin d'année, il y aura un compte rendu de ce plan et on le fera suivre à ce moment-là.
- Les 7 mai Philippe VIDAL était au conseil d'exploitation du service des eaux. Monsieur Olivier SERVEL, adjoint au Maire de Gignac, a été élu président. Monsieur VIDAL explique que le service des eaux est un service un peu à part au sein de la communauté de communes. Il y a un conseil d'exploitation qui a été mis en place lorsque la communauté de communes a repris la compétence eau et assainissement. Toutes les communes sont représentées par un seul membre, quelle que soit leur taille. Ce n'est pas une instance de délibération, mais pour travailler sur les dossiers, et ensuite, c'est le conseil communautaire qui va délibérer sur les différents points qui ont été relevés et étudiés par le conseil d'exploitation.
- Le 8 mai, il y a eu les commémorations autour du devoir de mémoire. Il y a eu beaucoup de monde, dont les enfants de l'école et leurs parents, les institutrices, et des anciens combattants. Monsieur André COSTE a été très ému, c'était une très belle cérémonie.
- Les 13 et 14 mai, il y a eu la distribution du Nouvel Écho. Madame la Maire en profite pour féliciter Cindy CAMBON et Alexis QUEVAL qui étaient aux commandes de la modernisation de l'Écho. Elle rappelle qu'il y a maintenant un groupe pour travailler sur le contenu des articles à intégrer dans l'Écho. Elle explique avoir été interpellée dans le village par des habitants avec des idées très pertinentes, et qu'il y a beaucoup d'autres idées à mettre en débat. Elle dit avoir hâte de découvrir le futur Écho de Montpeyroux.

- Le 19 mai matin, il y a eu les rencontres des maires de l'Hérault organisées par l'Association des Maires de France avec la présence de Madame la Préfète, du procureur de Montpellier, de la gendarmerie et des pompiers. Il y a eu toute une table ronde autour des enjeux de sécurité au sein de nos villes et villages, parce qu'il y avait vraiment toutes les tailles de communes.

Il y avait deux orientations, la sécurité au sein des villages, mais aussi la sécurité des élus.

Ce thème de la sécurité des élus a été beaucoup abordé avec l'intervention, notamment, de l'adjoint de Saint-Aunès qui a été agressé il n'y a pas longtemps pendant une course sportive. Il y a eu aussi l'intervention d'un maire d'une commune qui, pendant la rencontre, a reçu un texto de sa DGS lui disant "ne reviens pas en mairie maintenant, il y a quelqu'un qui t'attend pour te casser la gueule". Ces sujets ont donc beaucoup animé les débats pendant cette rencontre.

Madame la Maire explique que c'était intéressant, mais de son point de vue, elle est "restée un peu sur sa faim en tant que petite commune" sur les outils proposés et mis à disposition des maires sur ces enjeux-là.
- Le 19 mai au soir, il y a eu en mairie la présentation du nouveau schéma de collecte des déchets en présence de Madame Véronique NEIL, Vice-présidente à l'Environnement à la CCVH, qui s'occupe notamment de tous ces enjeux-là.

Philippe VIDAL explique que c'était la présentation du travail réalisé par le Syndicat Centre Hérault et la communauté de communes. Il est prévu 3 réunions de travail pour affiner le travail qui a été déjà fait, pour le définir plus en détail, en fonction des rues, avec l'optique du terrain des élus de la commune.

La communauté de communes a prévu un plan de communication auprès de tous les habitants.

Madame la Maire profite pour passer un appel à candidature au sein du conseil municipal, car il faut 3 ou 4 volontaires qui soient présents sur les 3 dates proposées par le Syndicat Centre Hérault, prévoir 2 heures de réunions à chaque fois à 16h les 2, 9 et 30 juin prochain.

Il nous faudrait au moins 2 sur 3, pour qu'il y ait une continuité dans les travaux.
- Du 22 au 25 mai, il y a eu la fête de la Pentecôte. Une grande réussite avec un comité des fêtes très dynamique, très investi. Le repas du samedi soir a été géré avec brio par tous les bénévoles du comité des fêtes. Il y a eu beaucoup de monde sur les 3 soirées.

Les Montpeyrusiennes et les Montpeyrusiens étaient au rendez-vous. Madame la Maire pense que les choix du comité des fêtes sur l'emplacement des manèges, les artistes, toutes les animations, étaient judicieux.

Cela a beaucoup plu, et Madame la Maire tient à féliciter à nouveau le comité des fêtes. Bravo.

D'un point de vue sécuritaire, il y a eu quelques anicroches dans la nuit de vendredi à samedi après la fête et sur le domaine public. Les personnes responsables des troubles ont donc été exclues de la fête samedi et dimanche soir.

Il n'y a pas eu d'incident à constater sur ces 2 autres soirées.

Madame la Maire tient aussi à remercier l'ensemble des habitants pour leur patience sur les "afters" qu'il y a eu dans tous les quartiers, jusqu'à tard le soir ou tôt le matin, selon la perspective.

En tout cas, cela montre que cela a été un week-end festif qui a généré vraiment une cohésion et une convivialité. Beaucoup de gens l'attendaient, alors bravo pour tout ça.
- Le 26 mai Philippe VIDAL est allé au Copil Natura 2000 à Saint-Martin-de-Londres.

Philippe VIDAL explique que, chaque année Natura 2000 présente ses objectifs par zone. Montpeyroux est impacté sur toute la moitié nord de la commune.

Il indique qu'il ne peut pas faire un compte rendu sur tout ce qui a été fait et dit et invite les élus à aller chercher les informations sur les sites internet, de Natura 2000 et de la CCVH.

Il y avait des élus, mais aussi des pratiquants d'activités, notamment un spéléologue.

Une partie de la réunion a porté sur le sujet des chauves-souris. En effet il y a beaucoup d'endroits où il y a énormément de chauves-souris à protéger, dans différentes grottes, mais pas que des grottes, des vieux hangars, des choses comme cela.

Une remarque est apportée sur le fait que les sportifs ne sont pas forcément très représentés, mais par contre, quand un événement est organisé, Natura 2000 a toujours un regard.

Philippe VIDAL répond que le sujet a été évoqué et qu'effectivement, en ce qui concerne les événements sportifs, ils ont mis en place toute une carte où il y a le moins possible d'enjeux qui peuvent porter atteinte à des zones sensibles.

Ils ont fait des pré-trajets pour ceux qui pratiquent le trial ou VTT, et de surcroît suivant les saisons. Normalement il y a une communication qui est faite.

Délibérations

❖ N° DEL 20260528-17

Objet : Modification du tableau des emplois

Madame la Maire indique que l'année scolaire 2025-2026, suite aux départs volontaires de deux agents du périscolaire et au remplacement de la responsable du service, a donné lieu à plusieurs modifications des emplois, entre créations de postes et changements de quotité d'heures.

Après une année écoulée, la cohésion de l'équipe d'animateurs a été renforcée, et le développement des "soirées ados" est en projet pour l'année à venir. De plus le nombre croissant d'enfants accueillis au périscolaire le mercredi après-midi, nous oblige à revoir les quotités de temps de travail de certains postes par quelques ajustements.

Par ailleurs, le service technique est de plus en plus sollicité. Les tâches administratives qui incombent à notre responsable sont de plus en plus importantes. Il est donc moins souvent sur le terrain, ce qui fragilise l'équipe. En effet, notre service technique ne se compose que de 3 agents pour 1411 habitants pour une surface totale du village très étendue. Cette surcharge de travail met en tension nos agents, ce qui n'est pas acceptable pour leur santé mentale et physique. Cela oblige aussi la commune à faire de plus en plus appel à des prestataires, alors que certains travaux pourraient être exécutés en régie et ainsi réduire certains coûts d'entretien des bâtiments. Il convient donc de créer un poste supplémentaire d'agent des services techniques à temps plein.

De plus, notre agent d'accueil a réussi le concours de rédacteur. Nous avons revu l'organisation du service administratif afin de lui donner l'opportunité d'avoir plus de responsabilités et lui permettre de passer en catégorie B.

Aussi il est proposé de modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

- ◆ *Modification de la quotité du temps de travail de l'emploi créé suite à la délibération du 17/09/2021, modifié par délibération du 26 juin 2025 à compter du 31 août 2026,*
 - Augmentation de l'emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 21,5/35^{ème} pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'animateur, précédemment à 21/35^{ème}. L'augmentation se justifie par une prise en charge des enfants avant d'aller à la cantine à 11h45 au lieu de 12h00.
- ◆ *Modification de la quotité du temps de travail de l'emploi créé suite à la délibération du 26 juin 2025, à compter du 31 août 2026,*
 - Augmentation de l'emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 18,5/35^{ème} pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'animateur, précédemment à 16/35^{ème}. L'augmentation se justifie par la nécessité d'avoir un animateur sportif 2h les mercredis après-midi et lors des vacances d'automne, d'hiver et de printemps à raison de 5 jours à 3h d'activité sportives de 14h à 17h sur une semaine.
- ◆ *Modification de la quotité du temps de travail de l'emploi créé suite à la délibération du 28 octobre 2025, à compter du 31 août 2026,*
 - Augmentation de l'emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 19,5/35^{ème} pour assurer à 90% de son temps de travail les fonctions d'animateur, précédemment à 18/35^{ème} et 10% sur le nettoyage de la mairie à raison de 3h par semaine. L'augmentation se justifie par la nécessité d'avoir un animateur supplémentaire lors des soirées adoslescents qui vont être amenées à se développer et le besoin d'un agent de ménage des locaux de la mairie.

SERVICE TECHNIQUE

- ◆ *Création d'un emploi de catégorie C, à compter du 1^{er} juillet 2026,*
 - Agent polyvalent des services techniques à temps complet, soit 35/35^{ème}.

SERVICE ADMINISTRATIF

- ◆ *Création d'un emploi de catégorie B, à compter du 1^{er} septembre 2026,*
 - Agent administratif de catégorie B en charge de la saisie des mandats et des titres, de la gestion des inscriptions du périscolaire, de la gestion des associations, des services généraux et notamment la gestion de l'agent de nettoyage de la mairie sur les plages horaires du matin, ainsi que l'accueil du public et la gestion de l'état civil, des élections sur les plages horaires de l'après-midi, à temps complet soit 35/35^{ème}.
- ◆ *Création d'un emploi de catégorie C, à compter du 1^{er} septembre 2026,*
 - Agent administratif en charge de l'accueil et de l'état civil à temps non complet à raison de 18,75/35^{ème} le matin de 8h30 à 12h15.
- ◆ *Suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet en charge de l'accueil.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité des membres présents.

♦ **ACCEPTE les modifications de quotité de travail comme énoncées :**

- L'augmentation d'un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 21,5/35^{ème} pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'animateur.
- L'augmentation d'un emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 18,5/35^{ème} pour assurer à 100% de son temps de travail les fonctions d'animateur.
- L'augmentation d'un l'emploi d'animateur à temps non complet, à raison de 19,5/35^{ème} pour assurer à 90% de son temps de travail les fonctions d'animateur, et 10% sur le nettoyage de la mairie à raison de 3h par semaine.
- La suppression du poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet en charge de l'accueil.

♦ **DECIDE** la création des emplois suivants,

- Agent polyvalent des services techniques en catégorie C, à temps complet, soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2026.
- Agent administratif de catégorie B en charge de la saisie des mandats et des titres, de la gestion des inscriptions du périscolaire, de la gestion des associations, des services généraux et notamment la gestion de l'agent de nettoyage de la mairie sur les plages horaires du matin, ainsi que l'accueil du public et la gestion de l'état civil, des élections sur les plages horaires de l'après-midi, à temps complet soit 35/35^{ème}.
- Agent administratif de catégorie C en charge de l'accueil et de l'état civil à temps non complet à raison de 18,75/35^{ème} le matin de 8h30 à 12h15.

♦ **PRECISE** que la rémunération sera basée sur celle du cadre d'emploi :

- des adjoints d'animation territoriaux pour les animateurs,
- des adjoints techniques pour l'agent polyvalent des services techniques,
- des rédacteurs pour l'agent en charge de la saisie des mandats et des titres, de la gestion des inscriptions du périscolaire, de la gestion des associations, des services généraux et notamment la gestion de l'agent de nettoyage de la mairie sur les plages horaires du matin, ainsi que l'accueil du public et la gestion de l'état civil, des élections sur les plages horaires de l'après-midi,
- des adjoints administratif pour l'agent administratif de catégorie C en charge de l'accueil et de l'état le matin.

♦ **CHARGE** la Maire d'effectuer toutes les démarches utiles à cet effet.

TABLEAU DES EMPLOIS

TABLEAU DES EMPLOIS TITULAIRES		
Emplois à temps complet		
Emplois	Nombre	Cadre d'emploi
Service administratif	3	
Secrétaire générale de Mairie : Elaboration et suivi budgétaire - Suivi des marchés publics - gestion du personnel – conseil municipaux	1	Attaché territorial
Création de poste : agent en charge de la saisie des mandats et des titres, de la gestion des inscriptions du périscolaire, de la gestion des associations, des services généraux et notamment la gestion de l'agent de nettoyage de la mairie sur les plages horaires du matin, ainsi que l'accueil du public et la gestion de l'état civil, des élections sur les plages horaires de l'après-midi	1	Rédacteur
Gestion de l'urbanisme - Suivi des dossiers locatifs – des assurances – Suivi de la gestion financière des marchés.	1	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe
Service technique	3	
Encadrement de l'équipe technique : Instruction des dossiers d'urbanisme - suivi des chantiers - suivi des réseaux d'eau et d'assainissement	1	Agent de maîtrise
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique

Création de poste : Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique (recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)
Service social	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1	ATSEM
TOTAL à temps complet : 7 AGENTS	7	
Emplois à temps non complet		
Service administratif	1	
Création de poste : Accueil et état civil le matin	1 18.75/35	Adjoint administratif (recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)
Service de restauration scolaire et périscolaire	1	
Aide à l'accompagnement de la cantinière et des agents d'animation sur le temps méridien et le soir au périscolaire	1 17,5/35	Adjoint technique (recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)
Service social	4	
Service d'animation périscolaire	4 20/35 18.5/35 21,5/35 19,5/35	Adjoint d'animation (recrutement en CDD si aucune candidature de titulaire)
Service social	1	
Aide aux institutrices des classes de maternelle - surveillance de la garderie périscolaire	1 33.5/35	ATSEM
TOTAL à temps non complet : 7 AGENTS	7 (4,26 ETP)	
TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS CONTRACTUELS		
Emplois à temps complet		
Service technique - CDI	1	
Ouvrier polyvalent (entretien de la voirie et des bâtiments, fleurissement, travaux dans les forêts, ...)	1	Adjoint technique
Service périscolaire – CDD de 3 ans	1	
Responsable du service d'animation périscolaire	1	Animateur territorial
TOTAL à temps complet : 2 AGENTS	2	
Emplois à temps non complet -		
Service administratif - CDI	1	
Agent postal communal	1 18.5/35	Adjoint administratif
Service culturel - CDI	1	
Responsable médiathèque	1 27/35	Adjoint du patrimoine
Service Restauration scolaire - CDI	1	
Responsable de la cantine	1 30/35	Adjoint technique
TOTAL à temps non complet : 3 AGENTS	3 (2,16 ETP)	

Soit 19 agents pour 15,42 équivalents temps plein

Débats et questions :

Madame la Maire explique l'enjeu au niveau des emplois. Il y a plusieurs choses sur lesquelles on va un peu modifier les quotités d'heures et aussi certains emplois, que ce soit au niveau périscolaire ou administratif ou service technique. Au niveau du périscolaire, tous les contrats s'arrêtent cette année. C'était des contrats d'un an, donc il faut les recréer pour démarrer la saison scolaire à venir. On reconduit les contrats quasiment à l'identique, en faisant quelques petits ajustements. Pour une personne, on a fait le constat qu'elle ne respecte pas ses heures réelle de travail contractuel, c'est-à-dire que la personne démarre un quart d'heure ou une demi-heure avant son horaire officiel, parce qu'en termes d'organisation de la pause méridienne, c'est plus simple pour gérer les maternelles et la mise à la sieste, donc là c'est plus une mise en conformité par rapport à ce qu'elle fait réellement qu'une augmentation de quotités d'heures, à savoir qu'aujourd'hui, ce temps-là était payé en heures complémentaires, donc en fait, ce sera transparent au niveau finances. Ensuite, il y a le souhait de développer, un de nos projets de notre campagne, l'offre à destination des jeunes et des ados. Donc, on va créer un poste avec un nombre d'heures un peu plus important pour pouvoir prendre en charge des activités multisports le mercredi après-midi. Ce sera des activités communales et que l'on souhaite désolidariser de l'offre périscolaire pour que tout le monde puisse y adhérer s'il le souhaite. Elles se dérouleront aussi pendant les petites vacances scolaires, il y aura des stages, plutôt sur une semaine pour commencer, pour voir si ça prend ou pas. Des stages de 5 jours, de découverte, de sport, destinés aux jeunes, plutôt autour de 8 à 12 ans. Cette tranche d'âge entre la fin du primaire et début du collège.

De plus pour le poste 3, depuis que nous sommes arrivés à la mairie, nous avons fait le constat qu'il n'y avait pas de ménage à la mairie. Il y avait uniquement un nettoyage des sanitaires. Et puis, le ménage était fait par un robot une fois de temps en temps.

Donc, on a augmenté les quotités d'heures d'un membre du périscolaire qui est d'accord pour faire du temps de ménage, afin de faire le ménage en mairie une fois par semaine. Faire vraiment tout le sol à fond, aussi les vitres selon le temps qui lui reste sur sa quotité d'heure. La mairie, c'est quand même la vitrine de la municipalité, quand on reçoit des gens de l'extérieur et que ce ne soit pas propre, cela n'envoie pas une image correcte de la municipalité. Donc cela nous paraît important de mettre cela en place.

Anaïs LEBOEUF demande combien de temps en plus va représenter le temps pour l'activité des jeunes.

Madame la Maire répond que le contrat va passer de 16h à 18h30 en temps de travail annualisé. Il est prévu, pendant les périodes scolaires, deux heures les mercredi après-midi et des stages de trois heures sur cinq jours, une semaine sur les deux semaines des petites vacances scolaires.

Ensuite Madame la Maire fait le lien entre le périscolaire et le service administratif.

Toujours dans cette optique de développer l'offre dédiée aux ados, on va dégager du temps administratif de la responsable périscolaire. On va le basculer sur l'un des postes du service administratif. Donc, on crée un poste de catégorie B à temps plein qui fera de l'administratif, pas d'animation. La responsabilité d'animation et d'équipe restera côté responsable périscolaire. Par contre, tout ce qui est sujet administratif, comptabilité, gestion des inscriptions, etc., sera déporté dans le service administratif. Les parents pourront venir en mairie, s'inscrire au moment de l'accueil, etc.

Donc, ce poste-là est créé aussi avec la récupération de l'intégralité de la comptabilité. Et puis, comme il n'y a personne qui a dans sa fiche de poste aujourd'hui la supervision du nettoyage de tous les bâtiments communaux, on mettra cette responsabilité-là sur ce poste. Ce qui fait que, comme il y a de la comptabilité dans ce poste-là, la personne ne pourra plus rester à l'accueil et faire la comptabilité, recevoir et être interrompue.

C'est un peu compliqué. On a identifié qu'il y aurait potentiellement un mi-temps au niveau de l'accueil qu'il faudrait récupérer. On va réduire le temps d'accueil catégorisé à un mi-temps; et l'objectif, c'est de faire le point à la fin de l'année calendaire 2026 avec Cindy CAMBON et Blanche AUENER, pour voir s'il est toujours d'utilité ce mi-temps à l'accueil ou est-ce qu'au final, cela ne deviendra pas à terme un accueil tournant parmi les différentes personnes du service administratif. On se laisse le temps de la réflexion. On se laisse aussi le temps que chacun se réapproprie le périmètre de son poste pour que l'on prenne la meilleure décision qui soit sur ce sujet-là.

Mais l'objectif final, c'est que la responsable périscolaire actuelle, qui nous a listé un nombre d'heures assez important surtout en période d'inscription dédiée à cet administratif périscolaire, puisse être réutilisé pour développer le club ados que l'on avait en tête pendant la campagne électorale.

Blanche AUENER amène une petite précision, ce n'est pas la comptabilité, mais la saisie comptable qui sera faite par le nouveau poste, c'est la saisie comptable des mandats et des titres. La comptabilité reste chez la secrétaire générale.

De plus elle ajoute, qu'elle avait émis le souhait que chacun travaille sur son poste pour bien identifier ses tâches pour pouvoir ensuite s'il le faut retravailler sur les postes et les profils.

Madame la Maire ajoute que c'est toujours difficile de se projeter sur le temps que l'autre personne qui récupérera telle tâche mettra, parce qu'il y a toujours le biais personne/individu. On ne travaille pas tous de la même façon avec la même efficacité.

Il faudra refaire un point sur le nouveau périmètre à l'automne, une fois qu'ils auront 2 à 3 mois au moins sur le nouveau périmètre et qu'on puisse refaire le point.

Car la personne qui fait la saisie comptable aujourd'hui en sera libérée, et va donc développer un service d'urbanisme plus poussé. Et c'est pour ça qu'après, il va falloir le quantifier. Il faudra ensuite qu'on rentre en discussion, si c'est

vraiment notre souhait avec la CCVH, parce qu'il faut savoir qu'aujourd'hui, c'est la CCVH qui porte le sujet de l'instruction des dossiers d'urbanismes. On ne va pas payer en double ce service-là. Donc, il y a toutes ces interrogations qu'il y a actuellement, et on va avancer pas à pas.

Une question est posée, quant à la restructuration du service administratif si cela va changer les horaires d'accueil du public.

Madame la Maire répond que non.

Xavier BORSKI demande si, sur le temps que chacun prenne ses marques au niveau administratif, il va y avoir une embauche.

Madame la Maire répond que oui, un CDD.

Xavier BORSKI demande qu'est-ce qu'il se passera à l'issue de l'essai en fin d'année.

Madame la Maire répond, qu'effectivement il faudra voir si on le transforme en CDI ou si on arrête ce poste et on passe sur un accueil tournant.

Elle ajoute que l'on y va de façon précautionneuse parce que là, ça rentre dans le budget vu qu'on avait projeté dans le budget cette année une création de poste et au final, là, toutes les modifications d'emploi que l'on propose sont en deçà des montants parce que cela concerne des catégories et des agents qui coûtent moins chers, entre guillemets, qu'un garde-champêtre, ou, qu'un policier municipal.

De plus on propose la création d'un poste d'agent polyvalent au niveau du service technique.

Madame la Maire ajoute que depuis leur arrivée à la municipalité, ils ont constaté qu'il y a beaucoup, beaucoup de choses au niveau de l'entretien du village entre la gestion des devis, des réparations, des entreprises qui interviennent, plus le quotidien, les festivités, les associations qui sollicitent, les incivilités, etc. A cela s'ajoute en plus que l'on n'a aucune marge de manœuvre dès qu'un agent est malade. Donc, on propose effectivement la création d'un poste d'agent polyvalent de catégorie C.

Xavier BORSKI demande si au niveau de l'équipe d'animation, avec tous les renouvellements de contrats si l'effectif va rester le même si ce n'est pas forcément avec les mêmes personnes.

Madame la maire répond par l'affirmative et précise qu'il n'y a que la responsable qui a un contrat sur 3 ans.

Anaïs LEBEOUF demande si toutes ces modifications et créations de postes vont rentrer dans le budget.

Madame la Maire répond que le passage de l'agent en catégorie C en B représente 14€ de plus par mois. La création du poste à mi-temps d'accueil ne sera que sur 3 mois et la création de l'agent des services techniques avait été budgétisée sur un an, donc normalement ce qui a été budgétisé devrait être suffisant et il faudra revoir les montants pour le budget 2027.

❖ **N° DEL 20260528-18**

Objet : Saisonniers été 2026

Madame la Maire, propose la création d'emplois saisonniers pour la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts et de la voirie pour la période estivale de juillet à août 2026. A cette période, du fait des congés des agents des services techniques et d'une surcharge de travail, il est nécessaire d' étoffer l'effectif des agents.

Elle rappelle au conseil que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter.

Madame la Maire propose, en fonction des candidatures reçues et des nécessités de service de créer ces postes de la manière suivante :

- Deux postes d'adjoint technique pour emploi saisonnier à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures, un agent en juillet et un agent en août.

La rémunération de ces agents, sera fixée comme suit :

Adjoint technique territorial, sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366, échelle C1 de rémunération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, avec 1 abstention :

- ◆ **DÉCIDE** la création de postes de saisonniers comme énoncés ci-dessus, un agent en juillet et un agent en août à temps complet.
- ◆ **FIXE** la rémunération des agents comme énoncée ci-dessus.

Débats et questions

Madame la maire précise, pour la sélection des candidats on regardera s'ils résident à Montpeyroux puisque l'objectif, c'est de favoriser les jeunes du village et, s'ils ont le permis B parce que ça a été une contrainte aussi l'an dernier. Certains jeunes n'avaient pas le permis B, ils devaient se faire transporter sans cesse par nos personnels qui devaient

les amener sur les chantiers, donc une perte de temps. Le personnel technique nous a demandé de rajouter ce critère-là en tout cas dans la sélection des CV.

De plus l'an passé sur 15 jours, ils mettaient une semaine à s'approprier ce qui était attendu par le service technique. Ils étaient plus ou moins opérationnels une semaine et puis ils partaient. Du coup, au final, cela a généré beaucoup de charges et de frustrations pour les personnes qui les encadraient, qui les formaient et qui les voyaient partir. C'est pour cela que l'on propose plutôt de faire deux postes d'un mois. Effectivement au niveau de la sélection dans les CV que l'on recevra forcément, on ne pourra pas satisfaire tout le monde. Pour information nous avons déjà 3 CV. On essaiera aussi d'éviter de reprendre des personnes qui ont déjà bénéficié de ce dispositif les années précédentes.

Cindy CAMBON précise aussi que le but est aussi de faire travailler de préférence des étudiants.

❖ **N° DEL 20260528-19**

Objet : Subventionnelle exceptionnelle coopérative scolaire

Madame Blanche AUENER explique que l'école élémentaire a réglé la facture auprès de la compagnie "Pas de Lèse-Art" pour le spectacle de fin d'année "GRELI-GRELOT" du vendredi 19 décembre 2025, alors que la commune s'était engagée à le financer. La commune propose de rembourser la coopérative scolaire du montant engagé, soit 493,50€, sous forme de subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

♦ **DECIDE** d'octroyer à la coopérative scolaire une subvention exceptionnelle de 493,50€.

Débats et questions

Anaïs LEBOEUF demande si cela correspond à la petite enveloppe qui avait été gardée pour des subventions exceptionnelles.

Madame la Maire répond que l'on avait arrondi à la dizaine supérieure.

Blanche AUENER précise qu'au-delà de la réserve sur la ligne des subventions, on peut aller piocher sur une autre ligne. Il y a deux lignes de réserve.

❖ **N° DEL 20260528-20**

Objet : Nomination du correspondant défense de la commune

Madame la Maire explique que vu le renouvellement des instances municipales, il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant défense. La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes :

- la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine. Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur.
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense. Première étape du parcours de citoyenneté, l'enseignement de défense, dispensé dans le cadre de l'enseignement moral et civique, aide les jeunes à comprendre les valeurs qui fondent la République, avant le recensement obligatoire en mairie à 16 ans.
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. La mémoire éclaire la nécessité d'une défense et légitime l'effort de la Nation pour sa mise en œuvre.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Rôle de relai local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté du correspondant défense.

Madame la Maire propose au conseil municipal de désigner Monsieur Alain DEDENYS comme délégué de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 2 contres

♦ **DECIDE** d'accepter la proposition de Madame la Maire de désigner Monsieur Alain DEDENYS pour assurer la fonction de conseiller municipal pour les questions de défense.

Débats et questions

Madame la Maire donne la parole à Alain DEDENYS afin qu'il explique ses motivations.

Il dit que, par son sport (le krav-maga) il a accès à l'armée, aussi bien la légion, les forces rapides, la marine. Il pourrait donc accompagner les jeunes qui le voudraient, jusqu'à ces professionnels, dont c'est vraiment leur métier, qui sont impliqués à A à Z.

De plus madame la Maire indique qu'elle a proposé à Alain DEDENYS d'être son référent sur tous les sujets sécurité au sein du village, ce qu'il a accepté. Madame la Maire l'en remercie.

Anaïs LEBOEUF demande si c'est une obligation légale d'avoir un correspondant défense et si c'est récent.

Alain DEDENYS répond que non ce n'est pas récent et que chaque commune doit avoir un correspondant défense.

Objet : Renouvellement de la commission communale des Impôts Directs (CCID) suite aux élections municipales de 2026

Madame la Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du/de la maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (titulaires et suppléants), proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues, 12 titulaires et 12 suppléants.

En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, dans le délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, le Directeur Départementale des Finances Publiques serait dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité

- ♦ **ETABLIT** ainsi qu'il suit la liste de propositions des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

Madame la maire étant membre de droit de la CCID, elle ne doit pas être mentionnée dans les personnes proposées ci-dessous :

TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
Civilité	NOM	Prénom	Civilité	NOM	Prénom
M.	VALGALIER	Benoît	Mme	FOURNEL	Isabelle
Mme	AUENER	Blanche	M.	QUEVAL	Alexis
M.	VIDAL	Philippe	Mme	SALANOVA	Eugénie
Mme	CAMBON	Cindy	M.	VANQUATEM	Fabrice
Mme	SCHLOESSER	Emilie	Mme	SCHAEFFER	Aude
Mme	RABAUD	Sandra	M.	DEDENYS	Alain
M.	VIÉ	Jean-Paul	Mme	SALZE	Angélique
M.	BRISBOUT	Etienne	Mme	LEBOEUF	Anaïs
M.	OULIE	Christian	M.	BORSKI	Xavier
Mme	PHILIPPE	Alice	M.	RAYMOND-MARTINEZ	Clémentine
Mme	FARNAUD	Marie-Hélène			
M.	DURAND	Eric			

Débats et questions

Madame la Maire explique qu'il n'y a pas eu suffisamment de personnes volontaires pour avoir les 24 personnes demandées, elle propose d'inscrire par défaut tous les membres du conseil en suppléants et dit que le fait d'être inscrit ne veut pas dire que l'on sera choisi par le directeur des finances publiques. Et que malgré tout, nous ne proposons que 22 noms sur les 24 demandés.

❖ N° DEL 20260528-22

Objet : Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 25 juin 2018 portant installation de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Vu les délibérations du 7 avril 2025 portant modification des statuts et du règlement intérieur de l'Agence Départementale Hérault Ingénierie ;

Madame la Maire expose :

Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Considérant l'intérêt pour la commune de participer aux travaux de l'agence et de bénéficier de son assistance technique, juridique et financière pour la conduite de ses projets ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 1 abstention

♦ PROPOSE

- de désigner Monsieur Philippe VIDAL en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Benoît VALGALIER en qualité de suppléant pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'agence Hérault Ingénierie ;

♦ AUTORISE

- Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Débats et questions

Anaïs LEBOEUF demande si la commune peut bénéficier de leur expertise pour des projets.

Madame la Maire répond que oui, qu'ils font un peu office de bureau d'études, mais à moindre coût pour les communes. Là où c'est intéressant, c'est que c'est le département, ils sont neutres, ce n'est pas une entreprise privée, qui vient et qui donne ses conseils. C'est pour des projets communaux, pas pour des particuliers.

❖ N° DEL 20260528-23

Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offre - CAO

Madame la Maire informe le conseil municipal qu'il convient de mettre en place la commission d'appel d'offres amenée à participer à l'ouverture des plis dans le cadre de la procédure d'attribution des marchés publics.

Elle rappelle que cette commission, selon les dispositions de l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, doit comporter, en plus du/de la Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, au scrutin de liste, à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal, procède aux opérations électorales des membres devant composer la commission d'appel d'offres, et demande le dépôt des listes.

Madame la Maire considère que les dossiers ayant les plus gros budgets et donc nécessitant des appels d'offres, sont le plus souvent des dossiers liés à l'urbanisme.

De ce fait, Elle souhaite proposer au conseil municipal que la CAO soit le reflet de la commission Urbanisme / Entretien du village.

Ainsi, la liste proposé au conseil sera la suivante :

Ainsi, la liste proposé au conseil sera la suivante :

❖ La liste 1 :

- Titulaires : Philippe VIDAL, Benoît VALGALIER, Alain DEDENYS
- Suppléants : Alexis QUEVAL, Fabrice VANQUATEM, Anaïs LEBOEUF

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret, ainsi qu'au dépouillement :

- Nombres de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Nombres de suffrages exprimés : 13

Ont obtenus :

- liste 1 avec 13 voix,

Après l'attribution des sièges, de quotient, et de reste, la liste 1 obtient 13 et 3 sièges titulaires, et 3 sièges suppléants.

Sont ainsi déclarés élus,

- Titulaires : Titulaires : Philippe VIDAL, Benoit VALGALIER, Alain DEDENYS
- Suppléants : Alexis QUEVAL, Fabrice VANQUATEM, Anaïs LEBOEUF

pour faire partie, avec Madame la Maire, Président, de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Débats et questions : SANS

❖ **N° DEL 20260528-24**

Objet : Echange parcelles entre la SCA les Côteaux du Castellas / Commune de Montpeyroux

Madame la Maire expose l'échange de parcelles sur la commune des anciennes section C n°1404, 1405 et 1406 place François VILLON, entre la SCA les Côteaux du Castellas et la commune, certaines parcelles, dont le détail est le suivant :

Propriétaire	Section	n° parcelle	Contenance	En m2	Total
SCA qui cède à la commune	C	1747	22 Ca	22 m2	15 a 22 Ca
		342	15 a	1500 m2	
Commune qui cède à la SCA	C	1748	19 a 11 Ca	1911 m2	20 a 43 Ca
		1752	43 Ca	43 m2	
		1753	68 Ca	68 m2	
		1754	21 Ca	21 m2	

Il est entendu que les frais de notaires émanent de cet échange seront partagés entre la commune et la SCA les Côteaux du Castellas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents, 1 abstention.

- **ACCEPTE**, les échanges de parcelles entre la SCA les Côteaux du Castellas et la commune comme énoncés ci-dessus.
- **DÉSIGNE** Maître DAVIDOVICI-PANIS à Gignac comme notaire en charge de l'échange.
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les actes notariés à intervenir, et de manière générale à effectuer toutes démarches utiles à cet effet.

Débats et questions

Philippe VIDAL explique que le caveau est sur un terrain communal et le terrain derrière la salle polyvalente appartient au caveau. Car, avant la salle polyvalente c'était la distillerie, et, on ne sait pas pourquoi mais lorsqu'il y a eu la passation à la coopérative, les suites administratives n'ont pas été faites. La coopérative est propriétaire du terrain derrière, que la mairie utilise et inversement, la cave a utilisé le terrain communal pour construire son caveau dessus. Il convient donc de rétablir la situation, sachant que les deux terrains sont globalement de la même valeur. (Un plan des parcelles est affiché pour le public, et Madame la Maire et Philippe VIDAL montrent les différentes parcelles en même temps qu'ils expliquent la situation).

Ce qui a été fait, c'est que le terrain où il y a le caveau de vente, qui appartient à la commune, a été loué par un bail à bail à terme de 99 ans à la cave coopérative.

Blanche AUENER demande quand a été installé le caveau.

Fabrice VANQUATEM répond que la cave a 75 ans et le caveau a été fait après.

L'ancienne distillerie a été vendue à la municipalité et transformée en salle polyvalente, il y a une trentaine d'années, au début du mandat de Claude CARCELLER.

Xavier BORSKI demande si la commune échange ce petit bout de terrain contre tout le reste.

Madame la Maire répond qu'en termes de superficie cela équivaut à peu près à la même chose.

Xavier BORSKI ne comprend pas pourquoi on échange alors qu'il y a un local commercial sur le terrain qui est en bon état que la commune pourrait récupérer à la fin des 99 ans.

Madame la Maire répond que, si on ne fait pas l'échange, ils devront rendre le terrain comme ils l'ont trouvé, c'est-à-dire un terrain nu. Si la commune voulait relouer le terrain il faudrait raser le bâtiment et louer le terrain nu. De plus pour la commune c'est mieux de récupérer le terrain derrière la salle polyvalente. Ici on rétablit ce qui aurait dû être fait il y a longtemps et qui correspond à l'usage réel.

Informations aux membres du conseil

- Acte pris en délégation : madame la maire fait lecture des actes pris en délégation

Madame la Maire informe qu'il n'y a pas de questions écrites.

Xavier BORSKI souhaite revenir sur ce qui a été dit au précédent conseil, à savoir qu'il avait été évoqué une augmentation des délais d'envoi des convocations. Là, il explique avoir reçu, avec des questions écrites à devoir poster avant le lundi soir pour respecter les délais. Or, entre vendredi soir 15h et lundi 18h, on n'avait accès à strictement aucun dossier à la mairie. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de questions écrites. Ce n'est pas qu'ils n'en n'ont pas, mais ils jugent les conditions inadaptées pour pouvoir présenter des questions écrites.

Madame la Maire répond qu'elle ne s'est pas engagée à rallonger les délais, par contre c'est plutôt d'homogénéiser l'unité de mesure des délais qui sont décrits dans le règlement intérieur, vu qu'on parle d'un côté de jour franc et de l'autre de jours ouvrés. Vu que l'obligation l'égale c'est un jour franc, on va tout mettre en jour franc. Comme ça, il n'y aura pas de confusion. Après les dates des conseils, vous les connaissez à l'avance. Elles ont été partagées. Mais là, typiquement, on a dû ajuster la délibération de l'échange avec la cave coopérative jusqu'à vendredi matin, donc, c'est difficile de transmettre les éléments plus tôt.

Madame la Maire donne les informations suivantes :

- Aire d'accueil des gens du voyage

Madame la Maire explique qu'elle a vu sur les réseaux sociaux qu'il y avait beaucoup de réactions suite au vote en conseil communautaire le 18 mai dernier sur la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Gignac. Derrière le parking de covoiturage qu'il y a au niveau de la sortie d'autoroute.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, au niveau de la communauté de communes, il n'y a aucune aire d'accueil officielle des gens du voyage. Ce qui veut dire que, quand il y a des gens du voyage qui arrivent dans une des communes de la CCVH et que le maire appelle le préfet, la gendarmerie, etc., vu que nous ne sommes pas en conformité légale par rapport à ce dispositif, ils n'interviennent pas, ou ils ne vont pas inciter les gens du voyage à aller ailleurs. Notamment dans l'aire d'accueil qui leur est dédiée. Donc, en fait, là, l'enjeu, c'était de se mettre en conformité pour que les maires qui se retrouvent confrontés à cette situation sur notre territoire aient toute légitimité quand ils appellent la gendarmerie ou la préfecture pour demander de l'aide pour faire partir les gens du voyage qui s'installent. GIGNAC s'est proposé pour créer une aire afin d'accueillir les gens du voyage.

Ils avaient un terrain qui semblait disponible et en capacité d'avoir la superficie suffisante pour accueillir cette aire d'accueil, qui n'est pas loin non plus des commerces et il y aura bientôt le poste de gendarmerie, pas loin aussi.

De plus ce qui est intéressant à savoir, c'est que ce n'est pas une aire d'accueil de gens du voyage uniquement pour du provisoire, c'est que, normalement c'est dans le cadre d'un accompagnement à la sédentarisation. Et c'est important aussi de le dire, parce que ce ne sont pas les mêmes infrastructures qui seront mises en place sur le terrain.

Madame la Maire indique qu'elle a voté pour la création de cette aire d'accueil des gens du voyage et qu'elle remercie encore la commune de Gignac d'accueillir cette infrastructure, car c'est une grosse superficie et cela arrange tous les maires de la communauté de communes, car cela nous donne la légitimité, effectivement, quand on se retrouvera confronté à de pareilles situations.

- Sécurité à Montpeyroux
 - ◆ Eclairage public

Madame la Maire donne la parole à Alain DEDENYS qui explique que plutôt que d'éteindre les lumières, on réfléchit à un système de luminosité qui serait un peu comme une pleine lune, c'est-à-dire que la faune ne soit pas attaquée ni agressée par l'un ou l'autre, et les habitants peuvent se promener comme lors d'une pleine lune, ce qui permettrait d'avoir de la sécurité dans le village.

Madame la Maire ajoute que sur ce point, on va faire un essai cet été, au niveau de l'éclairage public, c'est-à-dire que ce sera éteint de minuit à 6h, sauf au niveau du centre-village, on va le faire de 1h à 6h. Sur la période estivale, on teste pour voir s'il y a vraiment un changement ou pas dans la perception de sécurité des habitants.

Anaïs LEBOEUF demande si l'idée, est d'éteindre entre 1h et 6h pendant la période estivale.

Madame la Maire répond que ce sera uniquement sur le centre-village, les halles. Comme ce que l'on fait aujourd'hui, sauf que là, les horaires vont être modifiés. Normalement, la période estivale, tout le village est éteint entre minuit et 6h.

Anaïs LEBOEUF explique que le ministère de l'intérieur dit que les cambriolages et les dégradations n'ont pas forcément lieu la nuit mais plutôt 80% dans la journée et fait remarquer que c'est agréable de pouvoir dormir sans l'éclairage public.

Madame la Maire répond que pendant la campagne, il y a eu des retours où les gens se sentaient en insécurité quand ils rentraient chez eux tard le soir.

Eugénie SALANOVA demande si on a une idée du nombre de personnes qui se sentent en insécurité.

Madame la Maire répond que pendant la campagne, il y a certains secteurs où les habitants l'ont beaucoup plus fait remonter que d'autres. C'est pour cela que le test est juste sur le centre-village. On fera le bilan après, si vraiment cela a changé les choses.

Anaïs LEBOEUF dit que dans le cadre d'une participation citoyenne, c'est typiquement une question intéressante à poser, et que même au sein de cet espace, c'est un sujet intéressant à mettre en débat.

◆ Alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Alain DEDENYS explique que c'est dans le cas d'une intrusion dans l'école. C'est un autre système d'alarme qui intervient pour mettre les enfants et les personnels en sécurité, différent de l'alarme incendie. A noter que c'est une obligation et que c'est à l'étude.

◆ Vidéo surveillance

Alain DEDENYS explique qu'il y a eu pas mal de pannes sur les vidéos surveillances. On va faire une étude pour mettre des caméras à l'entrée du village, car c'est une demande qui a été faite par la gendarmerie. Cela leur permettrait de savoir en cas de problème à quel endroit les personnes ou véhicules sont entrés et sortis du village. Par exemple, ils ne vont pas chercher sur Arboras, alors que la personne serait sortie du côté de Jonquières.

Madame la Maire précise que c'est un investissement, qui a un coût.

Anaïs LEBOEUF demande le coût par rapport à l'objectif, et demande si la commune a déjà des devis pour avoir une idée du coût.

Madame la Maire répond que non, pas pour l'instant.

Alain DEDENYS ajoute que le prix varie selon les technologies et que pour l'instant, c'est uniquement à l'étude. A noter que pour chaque caméra installée, il faut faire une déclaration en préfecture et que cela coûte 500€ à chaque déclaration, donc l'idée, c'est de grouper la mise en place et ne faire qu'une seule déclaration.

Anaïs LEBOEUF demande s'il y a eu des incidents qui motivent la commune à faire ce genre d'achat.

Madame la Maire répond que depuis le début du mandat, il y a eu l'incendie des bornes de tri, la bagarre générale du vendredi de la fête de la Pentecôte, il y a des incivilités... Elle ajoute que lorsque les élus en discutent avec la gendarmerie, et notamment avec le référent des questions de vidéosurveillance sur le territoire, lui, quand il préconise l'installation de vidéosurveillance sur un village, il dit que la priorité ce n'est pas de mettre des caméras dans le village, parce que la plupart du temps, ce sont des personnes qui viennent de l'extérieur quand il y a des gros incidents, des gros événements sur la commune. Donc en fait, pour la gendarmerie la priorité, c'est les entrées et sorties du village.

Au final, les caméras à l'intérieur, c'est plus du "confort" pour la commune, c'est plus facultatif. Mais ce qu'utilise réellement la gendarmerie, ce sont les entrées et sorties des villages.

Elle ajoute qu'avec Alain DEDENYS, ils vont rencontrer le référent vidéosurveillance de la gendarmerie de Gignac, pour avoir ses conseils, ses recommandations sur ces sujets-là, voir vraiment s'il en faut et où, à quel endroit, afin d'établir ensuite un devis, parce que cela va avoir un coût. Cela donnera un outil pour rechercher les coupables d'incidents majeurs.

De plus les caméras qu'on a aujourd'hui, on a eu beaucoup de soucis, car quand on regarde les images, on ne voit rien, c'est tout flou.

Anaïs LEBOEUF explique qu'elle aurait aimé avoir des données sur la prévention qui pourrait éviter les désagréments, et ajoute que, si elle était convaincue que les caméras empêchaient les incivilités, elle ne s'interrogerait pas.

Madame la Maire répond que toutes seules, elles ne suffiront pas, mais en tant qu'outil que l'on ajoute cela peut aider, et elle explique aussi que toutes ces incivilités, ont un coût pour la commune et on a beau prévenir, on a beau demander aux gens de respecter les lieux de collecte de tri par exemple cela n'empêche pas qu'il y ait encore des désagréments. C'est tout un dossier, qui ne sera pas réglé en quelques mois.

De toute façon, cela va prendre du temps de trouver le juste équilibre, entre surveillance et coût, et tout cela en coordination avec la gendarmerie.

Anaïs LEBOEUF dit qu'elle sait que c'est extrêmement coûteux. Par ailleurs elle souhaite revenir sur la question de l'éclairage public car ils ont bien trouvé une délibération du 28 mars 2019 pour décider d'interrompre l'éclairage la nuit mais elle se demande comment cela se passe ensuite pour les modifications.

Madame la Maire répond que c'est par arrêté. La première délibération était sur le principe d'éteindre et proposer des plages horaires, et ensuite les modifications de plages horaires sont définies par arrêté.

Elle ajoute qu'à titre expérimental, sur un secteur, les horaires seront 1h à 6h cette année.

◆ Stationnement

Alain DEDENYS explique que la commission de Benoît VALGALIER a été interpellée par les commerçants, par rapport aux stationnements et aux incivilités autour du centre village.

Anaïs LEBOEUF s'étonne que les commerçants soient gênés par les stationnements.

Benoît VALGALIER précise que les commerçants se plaignent, par exemple, des véhicules qui empruntent le sens interdit sur la place à contresens, ce genre de choses, en plus de toutes les petites incivilités. Donc on aimerait mettre en place un outil, justement, qui permette de régler l'ensemble des incivilités au global sur la commune.

Anaïs LEBOEUF dit que jusqu'à présent c'est le maire qui peut gérer cela.

Benoît VALGALIER répond qu'effectivement c'est dans les pouvoirs de police du maire, mais que pour l'instant c'est la gendarmerie.

Anaïs LEBOEUF demande s'il va y avoir des concertations sur ces questions avec les habitants.

Madame la Maire répond que non car pour l'instant, l'objectif d'Alain DEDENYS, c'est de comprendre déjà toutes les possibilités qu'il y a, car à priori, il y a potentiellement d'autres solutions. Il faudra faire un tableau comparatif, ce sera déjà un grand pas en avant, avant même d'aller sur d'autres sujets. Il faut étudier toutes les possibilités.

Madame la Maire remercie Alain DEDENYS, pour son investissement sur ces sujets là.

- Sujet du Castellàs.

Benoît VALGALIER explique que la commune est devenue propriétaire du Castellàs. A ce titre, un des souhaits de la campagne, était de le réouvrir au public. Sur ce sujet il y a l'association "Castellàs Montpeyròux 34 et son patrimoine" représentée par Oliver COLLINS, ici présent. On a commencé à avoir des échanges et faire des rencontres avec différents organismes. On est allé, notamment, à la rencontre de l'association et d'un adjoint au patrimoine sur Clermont l'Hérault, voir ce qui se fait sur la ville, et pour prendre un peu l'exemple sur ce qui se fait de bien dans les alentours. Ensuite, Oliver COLLINS a repris contact avec La Fondation du Patrimoine. Alors, avec tous les organismes, la Fondation du Patrimoine, l'architecte qui avait fait les travaux à l'époque, des personnes de la DRAC, des ABF, on est en train de mettre tout cela en place et Oliver COLLINS est en charge de la coordination de ce sujet, avec beaucoup d'énergie et une vraie volonté de mettre en avant ce patrimoine.

Madame la Maire dit que l'objectif, effectivement, c'est de mettre en sécurité l'enceinte du Castellàs. On a signé le devis de 1 000€ pour les deux soutiens d'arbres. Ce qu'il va rester à faire, c'est mettre en place les barrières de chantier au niveau des zones à plus fort péril que l'on a identifiées avec Oliver COLLINS sur le bas du Castellàs pour fermer l'accès aux personnes.

D'un point de vue responsabilité, la commune va faire ce qu'il faut par rapport à la mise en sécurité du lieu pour la réouverture au public, sans aller jusqu'à faire le chantier de réparation.

Pour ces chantiers-là, c'est vraiment l'association "Castellàs Montpeyròux 34 et son patrimoine", qui sera à la manœuvre.

Pour cela une convention sera faite entre l'association et la municipalité pour les travaux et l'animation du Castellàs. Ce sera un beau partenariat.

Xavier BORSKI prend la parole pour revenir sur un certain nombre de sujets qui ont été abordés depuis le début.

Il explique que s'il reprend les éléments, on a eu une fête de village qui a été très bien accueillie et un feu d'artifice qui a été payé sans qu'on ait pu le voter. On a un Castellàs qui va essayer d'être réouvert. Est-ce que, alors pour cette année ce n'est pas possible, mais, est-ce que pour l'année prochaine, dans le cadre du patrimoine, de l'écologie, etc., on ne pourrait pas envisager plutôt qu'un feu d'artifice, faire une fête, parce qu'avec un budget de 5 000€ et en partenariat avec l'association d'Oliver COLLINS, envisager un événement festif au Castellàs plutôt qu'un petit feu d'artifice.

Il dit critiquer, sans vraiment critiquer car il sait que l'on ne peut pas avoir un grand feu d'artifice à Montpeyròux. Mais est-ce que cela ne serait pas pertinent d'organiser un événement festif, ce serait avec le Castellàs, plutôt que de dépenser de l'argent pour un feu d'artifice de 2 / 3 minutes.

Madame la Maire lui demande s'il veut supprimer le feu d'artifice du 13 juillet, question à laquelle il répond par l'affirmative.

Madame la Maire dit que ce n'est pas son opinion. Elle ajoute que la fête nationale mérite un feu d'artifice.

Xavier BORSKI répond qu'il ne dit pas que c'est une solution, mais juste qu'une réflexion pourrait peut-être être engagée. Il explique qu'il y a une fête qui a été appréciée, il y a un Castellàs que l'on aime, que l'on a tous envie de voir revivre. On a un feu d'artifice, mais qui ne dure que 5-10 minutes, et il dit qu'on n'a pas vocation à décider est-ce que le feu d'artifice doit être contenu ou pas, peut-être qu'il y a une consultation à faire.

Benoît VALGALIER intervient pour dire que ce sont deux sujets complètement différents. Animer le Castellàs avec une grande fête, c'est effectivement le souhait de l'association. Le feu d'artifice, c'est un autre sujet, on ne va pas mettre un sujet contre l'autre.

Madame la Maire confirme que ce n'est pas le même sujet que la fête nationale, ce sont deux sujets différents. Ça reste la fête nationale. C'est comme les commémorations, c'est un moment citoyen important.

Xavier BORSKI dit que dans le village, on est 1 400 habitants, et que peut-être que ces 5 000 euros, pourrait s'envisager dans une consultation citoyenne.

Madame la Maire lui fait remarquer que, déjà, ne serait-ce que sur le conseil municipal, il est minoritaire sur le fait de vouloir supprimer le feu d'artifice. Elle ajoute avoir vu aux commémorations du 8 mai, qui était là et qui ne l'était pas.

Xavier BORSKI lui répond qu'ils représentent seulement 40 % des gens de Montpeyròux.

Madame la Maire le reprend en précisant que c'est 43 %, à 11 conseillers. Elle se tourne vers les deux élus de l'autre liste d'opposition pour leur demander s'ils veulent supprimer le feu d'artifice, question à laquelle ils répondent par la négative. Madame la Maire explique donc que si on ajoute les 27 % de l'autre liste, cela fait bien au-delà de 50 % de représentation de la population.

Benoît VALGALIER dit que le rôle de la commune, ce sont les fêtes nationales, donc on fait le feu d'artifice, et l'animation du Castellàs, on la délèguera à l'association. On espère que l'association va faire des beaux événements, qu'ils vont réussir à trouver des budgets aussi, et puis, si jamais on est sollicité pour des événements exceptionnels au sein du château, on leur apportera tout notre soutien. Ce sont vraiment deux sujets distincts qu'il ne faut pas opposer. Madame la Maire acquiesce et précise que l'objectif de la convention, sera de donner de l'autonomie à l'association.

- Sujet des toitures des salles communales

Benoît VALGALIER explique que pour remettre un petit peu dans le contexte, les toitures des bâtiments communaux sont en souffrance, notamment celle du couvent, avec beaucoup de fuites en période de pluie qui tombe dans les locaux du plan B, qui est abîmée au niveau de tous les bureaux. Aux derniers événements à la salle polyvalente, on a constaté que de grosses tâches sont apparentes sur les murs. Et également sur le vestiaire du stade municipal, et cela s'est encore aggravé ce week-end.

Il explique que l'équipe avait bien identifié le sujet du couvent pendant la campagne et que c'était la priorité qui avait été donnée. Trois entreprises ont été sollicitées à ce sujet. Nous avons retenu l'entreprise Pinon qui est la moins chère et la plus réactive, mais le devis n'est pas encore signé. Ils doivent intervenir à partir du 24 août.

De plus, il y a le sujet de la salle polyvalente. Différentes entreprises sont venues. Il y a des panneaux photovoltaïques sur la toiture et à l'époque de leur installation, les panneaux photovoltaïques ne venaient pas en surépaisseur de la toiture. Le procédé était d'enlever les tuiles, de mettre une couche d'étanchéité et de remettre les panneaux dessus.

Cette méthodologie a été arrêtée parce que cela entraînait des dégradations. Est-ce cela qui est à l'origine des fuites, on ne peut pas le garantir. Mais en tout cas, c'est peut-être une piste. Quoiqu'il en soit, le maçon qui est venu observer, a dit qu'il fallait tout refaire. Cela n'était pas prévu, donc à ce jour on va se concentrer sur le toit du couvent.

Cela fait quelques mois que c'est comme ça à la salle polyvalente. Il y a donc des urgences qui n'étaient pas forcément prévues initialement.

Madame la Maire dit que c'est le principe d'un imprévu. À part le chiffrer pour la fin de l'année quand on va constituer le budget 2027, on ne peut rien faire avant. Et comme c'est une salle en plus qui est extrêmement utilisée, ce sera dans le top des urgences.

Concernant le local foot, à ce jour aucun maçon n'a pu intervenir. Mais on sait qu'il y a des trous dans le plafond issus de l'humidité, qui continuent de s'agrandir. Le pire, c'est au niveau des douches, avec le taux d'humidité, c'est catastrophique.

Blanche AUENER ajoute qu'au niveau de la salle du Rosaire il y a des dommages au niveau de la cuisine.

Madame la Maire annonce que, tout de même la seule bonne nouvelle dans les mauvaises nouvelles, c'est qu'au niveau de la toiture de l'église de la Meillade, il semblerait que, ce soit juste quelques tuiles décollées.

Madame la Maire ajoute qu'il est vrai que pour l'équipe c'est quand même un "gros coup de massue", toutes ces toitures et leur état et c'est très pénible.

- Sujet du périscolaire

Blanche AUENER explique que dans un premier temps, on a eu un contrôle du périscolaire parce qu'on a eu une aide au fonctionnement pour les mercredis de la CAF. On n'a pas d'aide au niveau du périscolaire, matin, méridien et soir, parce que l'on reçoit beaucoup plus d'enfants et les locaux ne sont pas adaptés. Donc, il a fallu gérer le manque de dossiers administratifs, le projet pédagogique, le règlement intérieur.

Il y a encore beaucoup de documents à fournir, car la CAF fait un contrôle sur 2024. Cette année-là; il n'y avait pas la responsable actuelle, ni notre équipe. On a donc des difficultés pour leur donner les documents qu'ils veulent, mais ils patientent. On va s'occuper de tout ce qui est règlement intérieur et projet pédagogique.

Au niveau du périscolaire, matin et soir, ils ont été très surpris que l'on fonctionne avec un forfait annuel à ce tarif là.

Dans l'objectif d'avoir des aides, la CAF, et au-delà du périscolaire, il est intéressant de travailler par rapport au quotient familial des familles et mettre des tarifs en rapport avec ce quotient. Donc, on a eu une première réunion avec les représentants des parents d'élèves, où l'on a évoqué le sujet, et vu ce qu'on pourrait faire. C'est encore à l'étude.

Anaïs LEBOEUF explique que lors de la deuxième réunion, il est ressorti qu'il est important que les tarifs soient accessibles.

Madame la Maire dit qu'il faut aussi que du point de vue municipal, que ce ne soit pas d'une grande complexité et chronophage pour le personnel qui gèrera tout ça.

Donc, on ne va pas faire non plus 15 catégories, même si l'on sait que le quotient familial peut être très étendu.

Blanche AUENER dit que la CAF a parlé d'un plafond minimum à 800 de QF, donc autant démarrer avec cela.

Madame la Maire dit que c'est à l'étude, mais il faut accélérer, parce que c'est pour la rentrée prochaine qu'il faut appliquer des nouveaux tarifs pour montrer à la CAF notre bonne volonté et aussi nous mettre en conformité par rapport aux conventions et pouvoir bénéficier d'autres services.

Blanche AUENER explique que les services de la CAF c'est aussi de la parentalité, des réunions, des conférences, des aides pour l'achat de minibus pourquoi pas, niveau de la CAF, il y avait d'autres moyens.

De plus elle ajoute que lors de la réunion avec la CAF, la personne présente a été très choquée que la commune n'ait qu'un tarif au forfait annuel.

Madame la Maire ajoute que, ce qui est remonté de cette première réunion, c'est le problème des locaux et des tarifs, et elle ajoute que la commune n'aura pas de subvention si elle ne va pas dans le sens de la CAF.

Anaïs LEBOEUF dit que de son côté elle a plutôt retenu toute la série de non-conformité que la commune est en train de régler.

Xavier BORSKI dit que cette augmentation du tarif, qui n'est pas rémunérée par la CAF, doit servir pour l'activité et pour du meilleur matériel pour le périscolaire, sans que ça compte pour le fonctionnement de la Mairie.

Madame la Maire précise que c'est aussi pour revaloriser le service que l'on offre aux familles. Parce que, aujourd'hui, 25 euros par an, ce n'est rien du tout, par rapport au nombre d'animateurs.

Xavier BORSKI dit qu'il rejoint cette idée, peut-être qu'effectivement, il explique ne pas avoir fait les calculs car il n'a pas les accès, mais globalement, on parle d'une somme de 3 000 ou 4 000 euros en plus à l'année et que peut-être ne pas se lancer dans une usine à gaz avec une échelle très compliquée. Peut-être juste réfléchir à comment, le panier à faible revenu va continuer à garantir des tarifs bas. Ceux qui ont un peu plus de revenus, peut-être un peu plus, mais on n'est peut-être pas obligés, peut-être qu'à l'année, en augmentant un petit peu pour certains, ça va nous éviter une usine à gaz.

Anaïs LEBOEUF dit qu'au niveau des tarifs, il faut être vigilant sur l'information à donner aux familles. Elle ajoute, qu'il lui semble, par rapport au budget de fonctionnement que propose la commune, de faire un vrai accueil de loisirs. Elle aimerait beaucoup que cela se fasse, mais cela semble être compliqué, parce qu'il y a des taux d'encadrement.

Madame la Maire répond qu'effectivement c'est compliqué, et ce sont surtout les locaux qui ne sont pas du tout aux normes. Elle ajoute aussi qu'il faut avoir en tête qu'il y a l'ALSH à Saint-Jean-de-Fos, que la commune a une convention avec eux, qu'il y a pas mal d'enfants de Montpeyroux qui y vont et qui en sont satisfaits. D'ailleurs concernant cet ALSH, il y a un tarif résident de Saint-Jean-de-Fos et un tarif non résident de Saint-Jean-de-Fos.

Donc on peut aussi réfléchir à cela dans le cadre de notre périscolaire, dans la réflexion des tarifs.

Anaïs LEBOEUF dit que les tarifs c'est une chose, mais ce qui est important c'est que nos enfants soient bien. Elle estime que pour l'instant, il y a beaucoup de choses à faire pour améliorer. Elle pense qu'il faut de la formation des équipes, qu'ils soient motivés et travaillent une cohésion d'équipe, etc. Peut-être faire des ateliers à côté. Elle ajoute que cela mérite quand même une réflexion de fond avec quelques moyens pour fidéliser les équipes externes.

Elle s'inquiète de savoir si les personnels, vont rester, et de voir de ce qui est alloué au niveau des budgets au périscolaire de faire mieux que ce qui se fait actuellement.

Madame la Maire précise que le service périscolaire a déjà un coût important pour la commune,.

Anaïs LEBOEUF dit que, peut-être, il faut pérenniser les postes et de donner envie aux gens de rester.

Madame la Maire répond que c'est une autre discussion. Elle rappelle, pour information, que l'an dernier, quand cela a été contractualisé avec les animateurs en place, il y a un membre du personnel qui a explicitement demandé à ce que ce soit un contrat d'un an parce qu'il ne se projetait pas plus loin, il ne savait pas s'il allait vouloir rester ou pas.

Et puis les autres, il y avait des sujets par rapport à leur formation, certification, leur savoir-être, donc du coup, ça avait été un choix, effectivement, de rester sur un contrat d'un an.

De plus le début d'année avec l'absence de la responsable a été chaotique, le démarrage de la nouvelle responsable a été compliqué puisque qu'elle est arrivée en tant que remplaçante et ensuite, elle a été prolongée et reprolongée.

Madame la Maire pense que pour la prochaine année scolaire, le fait de démarrer tout de suite avec une équipe complète, de bien reposer le cadre, l'organigramme, etc., cela aidera au niveau de la cohésion de l'équipe et de l'ambiance.

Anaïs LEBOEUF dit qu'en commission il avait été échangé sur la formation, et notamment une volonté de formation, prévention des violences, etc., pour les équipes.

Eugénie SALAVONA dit que l'objectif quand même, est aussi de pérenniser le personnel, mais avec des petits contrats ce n'est pas très attrayant.

- Sujet de la mise en conformité du PLU avec le SCOT.

Philippe VIDAL explique qu'ils ont rencontré l'urbaniste en charge de l'accompagnement à la mise en conformité du PLU. Ce qui nous a été présenté surtout, c'est là où il en est, mais en fait, il n'est pas très avancé.

Madame la Maire explique qu'il a partagé tous les documents de travail. L'enjeu, c'est que Philippe VIDAL et Benoît VALGALIER puissent déjà faire une première plongée dans les documents pour ensuite caler une réunion de travail du conseil où ils pourront nous partager ces premiers éléments, leur compréhension et que l'on puisse en débatter, parce là, le bureau d'études est un peu bloqué. Il attend des entrants de notre part sur des choses où, pour l'instant, on n'a pas très bien compris ce qu'il attendait de nous.

Philippe VIDAL explique qu'il est en train de reprendre le diagnostic, de l'affiner et de le mettre à jour, parce que ce diagnostic a commencé il y a longtemps et les choses évoluent sur le village.

L'urbaniste est en train de le remettre à jour, et de toute façon, après, il y a l'étape du règlement et l'étape du zonage.

Si dans la réflexion du zonage, on aperçoit qu'il y a des choses qui ne vont pas, on peut retravailler sur les idées physiques. C'est un travail de longue haleine aussi, mais il faut quand même avancer, faire avancer le plus rapidement possible.

Mais il faut noter qu'il y a certains documents qui ont été commencés mais qui sont en cours de travaux et qui n'ont pas été votés.

De plus, il y a l'étude environnementale des quatre saisons de la ZAC qui n'est toujours pas finie.

Il ajoute qu'il y a aussi l'étude de mobilité, qui a été commandée et qui a démarré. Le prestataire en charge du dossier a été reçu, et à noter, que cela peut avoir un impact aussi sur la réflexion de la mobilité des véhicules, et de la mobilité douce sur le village.

Benoît VALGALIER dit que pour l'instant ce n'est que le début. À la base, le bureau d'études était missionné pour la mobilité douce plutôt autour de la ZAC. Nous, ce que l'on souhaiterait, c'est une étude de mobilité à l'échelle du village, qui concernerait en fait tout type de véhicule. Si on veut transformer un chemin en chemin piéton ou en piste cyclable, sans savoir combien de véhicules passent à l'heure actuelle ou autre, c'est compliqué. Donc on veut changer l'échelle de l'étude. Mais du coup, il y a une mise à jour de la prestation qui est encore à définir pour voir quel impact financier potentiellement cela pourrait avoir.

Madame la Maire dit que l'objectif, serait que l'on réussisse à organiser cette réunion de travail sur le PLU avant l'été, avant les vacances d'été, soit avant le 13 juillet.

Elle ajoute que cela va dépendre des deux adjoints, de la façon dont ils vont réussir à s'approprier les documents. Car, il faut qu'ils puissent quand même les maîtriser afin de pouvoir répondre aux questions.

L'objectif c'est avant les vacances, si on y arrive tant mieux, sinon cela ce sera en septembre.

- Sujet sur les groupes de travail.

Madame la Maire confirme qu'il y a quatre groupes de travail qui sont ouverts, avec une date limite d'inscription au 31 mai. A la suite de ça, on récupèrera toutes les coordonnées de tous celles et ceux qui se sont inscrits. Et puis les responsables de chaque groupe de travail contactera chaque inscrit.

Alexis QUEVAL dit qu'il y a 15 jours il y a avait déjà 30 à 40 personnes inscrites.

Madame la Maire dit que cela montre l'engouement des habitants.

Benoît VALGALIER explique qu'autour des voiries communales, il est en train de mettre en place un référentiel.

- Sujet des sénatoriales

Madame la Maire explique que la date du 5 juin est imposée par l'état et que le conseil aura lieu à 17h, ce qui laissera le temps du vote (dans l'isoloir) et au remplissage des procès-verbaux qui doivent ensuite partir directement à la préfecture de Montpellier en temps et en heure.

Ici à Montpeyroux on vote pour une liste de trois titulaires et trois suppléants, c'est l'ordre qui décide si on est titulaire ou suppléant. Les listes peuvent être complètes ou incomplètes. Tout ce qui compte, et ce que la préfecture va regarder, c'est qu'elles soient paritaires, comme les listes pour les municipales, c'est-à-dire alternatives.

Les trois titulaires doivent être conseillers obligatoirement. Les suppléants, pas forcément, cela peut être des citoyens. Par contre, ce sont les mêmes règles pour la liste électorale que la liste municipale. Il faut qu'ils soient forcément Français, les ressortissants sont interdits.

Les listes peuvent être déposées jusqu'au 5 juin, mais au plus tard avant l'ouverture de la séance.

Il faut que les listes soient remises en main propre au niveau de Madame la maire, c'est-à-dire qu'elles soient déposées en mairie.

Le vote aura lieu le dimanche 27 septembre.

La séance est levée à 20h57

Prochain conseil : 5 juin 2026 pour les élections sénatoriales et le 9 juillet pour un conseil ordinaire

Fait à Montpeyroux, le 9 juillet 2026

Le secrétaire de séance
SCHAEFFER Aude

Madame La Maire
Pauline CURTAN

